

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille quinze, le onze février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Monsieur **Claude FILIPPI**, Maire.

Présents :

C.OSKANIAN - M.BAUTZMANN - C.GASQUEZ - J.RICART - C.ESQUEMBRE - L.GILMAN - S.JEANNOT- P.JURADO - J.BRES - J.B FRAGET - A.FINOTTO - Y.VILLARET - I.DE MALEFETTE - C.ARMAND - K.ARNAUD NICOLAS - C.OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL B.BRIGNONE - D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur GENOVESE Procuration à Monsieur FILIPPI
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur RICART
Madame DECARY Procuration à Monsieur BAUTZMANN

Monsieur JURADO a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°01**BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2015**

A la suite du Débat d'Orientation qui s'est tenu le 10 décembre 2014, il convient d'approuver le Budget Principal 2015 de la commune. 2015 sera une année budgétairement difficile en raison de la forte baisse des recettes. Pour y faire face la commune diminuera ses dépenses de fonctionnement et par prudence freinera le volume de ses investissements afin de garder un endettement très faible (- 2 000 000 d'euros).

Compte tenu du fait que la préparation budgétaire a été conduite avant la clôture de l'exercice comptable par le Trésorier de Berre, le budget primitif est établi sans reprise des résultats. Ceux-ci seront intégrés lors du vote du budget supplémentaire lors de la séance du Conseil Municipal consacrée au compte administratif.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement. Il est voté en suréquilibre en section d'investissement, c'est-à-dire que les recettes sont supérieures aux dépenses afin de tenir compte de la future reprise des résultats.

A l'unanimité le conseil municipal décide de procéder à un vote par section à l'issue des questions.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
			1 444
chap 011	charges à caractère général	503,00	
		2 820	
chap 012	charges de personnel et frais assimilés	000,00	
chap 014	atténuation de produits	150 000,00	
chap 65	autres charges de gestion courante	800 291,00	
chap 66	charges financières	108 651,00	
chap 67	charges exceptionnelles	27 000,00	
022	dépenses imprévues	30 000,00	
chap 042	opérations d'ordre de transfert entre sections	307 950,00	
chap 023	virement à la section d'investissement	36 405,00	
chap 013	atténuation de charges		50 000,00
chap 70	produits des services du domaine et ventes diverses		584 600,00
chap 73	impôts et taxes		4 229 947,00
chap 74	dotations, subventions et participations		683 053,00
chap 75	autres produits de gestion courante		119 000,00
chap 77	produits exceptionnels		18 000,00
chap 042	opérations d'ordre entre sections		40 200,00
TOTAL SECTION		5 724 800,00	5 724 800,00

6 Absentions : HERUBEL, BRIGNONE, ESTERNI, NICOLAS, PHILIPPE, ANTONI

SECTION D'INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
chap 16	emprunts et dettes assimilées	190 000,00	
chap 040	opérations d'ordre entre sections	40 200,00	
chap 45	opérations pour compte de tiers	88 709,92	
chap 20	immobilisations incorporelles	107 000,00	
chap 21	immobilisations corporelles	240 641,00	
OP 2012-5	équipement de vidéo protection	30 000,00	
OP 2012-6	réhabilitation du groupe scolaire	150 000,00	
OP 2012-7	extension du réseau pluvial communal	40 000,00	
OP 2013-2	sécurisation abords des écoles et guichet unique	20 000,00	
OP 2013-3	programme de voirie spécifique	150 000,00	
OP 2013-6	réhabilitation Espace Matheron	10 000,00	
OP 2013-7	rénovation, extension du réseau d'éclairage public	70 000,00	
OP 2014-2	restructuration de la cuisine municipale en cuisine centrale	5 000,00	
OP 2014-4	équipements sportifs et de loisir de proximité	70 000,00	
OP 2014-5	requalification de la salle Jean Bourde, liaison avec Espace Matheron	20 000,00	
OP 2015-1	extension de la Crèche municipale 10 pl supp	10 000,00	
OP 2015-3	aménagement montée du village- balisage création sentiers piétons	20 000,00	
OP 2015-4	extension aire jeux de boules + local	70 000,00	
chap 10	dotations et fonds divers	0,00	500 000,00
chap 13	subventions d'investissement		10 000,00
chap 16	emprunts et dettes assimilées		400 000,00
chap 021	virement de la section de fonctionnement		36 405,00
chap 024	produit de cessions		140 000,00
chap 040	opérations d'ordre de transfert entre sections		307 950,00
chap 45	opérations pour le compte de tiers		32 010,92
RAR	restes à réaliser 2014 Dépenses et Recettes	268 067,74	469 820,87
TOTAL SECTION		1 599 618,66	1 896 186,79

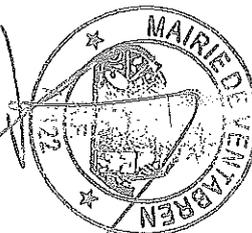
Monsieur BRIGNONE appelle l'attention du Conseil sur la diminution de l'investissement dommageable à la commune. Monsieur le Maire précise qu'en raison de la baisse de l'autofinancement il est prudent de ralentir l'investissement et reporter certaines opérations.

5 absentions : HERUBEL, BRIGNONE, ESTERNI, NICOLAS, PHILIPPE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à la majorité des voix.

Le Maire,

C.FILIPPI



Transmis à la Sous-Préfecture le
Exécutoire le

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille quinze, le onze février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Claude FILIPPI, Maire.

Présents :

C.OSKANIAN - M.BAUTZMANN - C.GASQUEZ - J.RICART - C.ESQUEMBRE - L.GILMAN - S.JEANNOT- P.JURADO - J.BRES - J.B FRAGET - A.FINOTTO - Y.VILLARET - I.DE MALEFETTE - C.ARMAND - K.ARNAUD NICOLAS - C.OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL B.BRIGNONE - D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur GENOVESE Procuration à Monsieur FILIPPI
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur RICART
Madame DECARY Procuration à Monsieur BAUTZMANN

Monsieur JURADO a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°02

**BUDGET PRIMITIF
SERVICE EAU POTABLE 2015**

Le Budget primitif 2015 du service de l'Eau Potable s'équilibre en dépenses et en recettes, il est présenté au vote.

A la demande du groupe Vivre à Ventabren, monsieur le Maire précise que les opérations inscrites en investissement comprennent pour les budgets EAU et ASSAINISSEMENT, les travaux d'extension des réseaux et de raccordement assainissement sur la RD19 route de Coudoux, Chemin des Méjeans, Chemin de Maralouine, ainsi que les études préliminaires et de maîtrise d'œuvre pour les chemin de la Bertranne, chemin du Puits du Saule, Chemin du Vieux Château dont les travaux seront prévus ultérieurement.

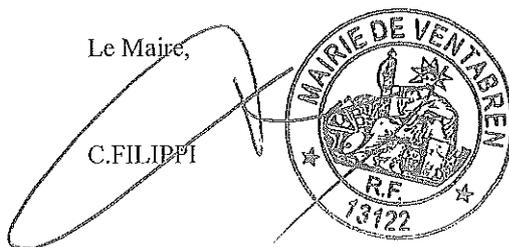
SECTION DE FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
chap 011	charges à caractère général	6 199,00	
chap 012	charges de personnel et frais assimilés	5 000,00	
chap 66	charges financières	34 776,00	
chap 042	opérations d'ordre entre sections	102 025,00	
chap 70	produits des services du domaine et ventes diverses		140 072,00
chap 042	opérations d'ordre de transfert entre sections		7 928,00
TOTAL SECTION		148 000,00	148 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
chap 16	emprunts et dettes assimilées	45 000,00	
chap 040	opérations d'ordre entre sections	7 928,00	
chap 20	immobilisations incorporelles	30 869,17	
chap 21	immobilisations corporelles	30 000,00	
OP 12015	Programme opérations	423 800,00	
chap 13	subventions d'investissement		636 275,00
chap 16	emprunts et dettes assimilées		200 000,00
chap 040	opérations d'ordre entre sections		102 025,00
restes à réaliser 2013 Dépenses et Recettes		400 702,83	0,00
TOTAL SECTION		938 300,00	938 300,00

A l'unanimité le Conseil adopte le projet de budget primitif 2015 du service de l'Eau Potable.

Le Maire,

C.FILIPPI



*Transmis à la Sous-Préfecture le
Exécutoire le*

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille quinze, le onze février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Monsieur **Claude FILIPPI, Maire**.

Présents :

C.OSKANIAN - M.BAUTZMANN - C.GASQUEZ - J.RICART - C.ESQUEMBRE - L.GILMAN - S.JEANNOT- P.JURADO - J.BRES - J.B FRAGET - A.FINOTTO - Y.VILLARET - I.DE MALEFETTE - C.ARMAND - K.ARNAUD NICOLAS - C.OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL B.BRIGNONE - D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur GENOVESE Procuration à Monsieur FILIPPI
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur RICART
Madame DECARY Procuration à Monsieur BAUTZMANN

Monsieur JURADO a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°03

**BUDGET PRIMITIF
SERVICE ASSAINISSEMENT 2015**

Le Budget primitif 2015 du service de l'assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi que suit :

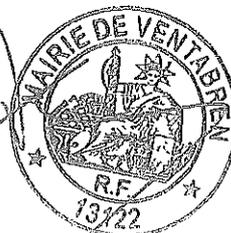
SECTION DE FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
chap 011	charges à caractère général	17 426,00	
chap 012	charges de personnel et frais assimilés	28 000,00	
chap 66	charges financières	44 374,00	
chap 042	opérations d'ordre entre sections	33 200,00	
chap 023	virement à la section d'investissement	15 000,00	
chap 70	produits des services du domaine et ventes diverses		130 635,00
chap 042	opérations d'ordre entre sections		7 365,00
TOTAL SECTION		138 000,00	138 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
chap 16	emprunts et dettes assimilées	78 500,00	
chap 040	opérations d'ordre entre sections	7 365,00	
OP 12015	Programme VRD 2015	491 792,38	
chap 001	résultat antérieur reporté	0,00	
chap 13	subventions d'investissement		774 500,00
chap 16	emprunts et dettes assimilées		400 000,00
chap 021	virement de la section de fonctionnement		15 000,00
chap 040	opérations de transfert entre sections		33 200,00
	restes à réaliser 2013 Dépenses et Recettes	645 042,62	0,00
TOTAL SECTION		1 222 700,00	1 222 700,00

A l'unanimité le Conseil adopte le projet de budget primitif 2015 du service de l'assainissement collectif.

Le Maire,
C.FILIPPI

Transmis à la Sous-Préfecture le
Exécutoire le



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN

L'an deux mille quinze, le onze février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Claude FILIPPI, Maire.

Présents :

C.OSKANIAN - M.BAUTZMANN - C.GASQUEZ - J.RICART - C.ESQUEMBRE - L.GILMAN - S.JEANNOT- P.JURADO - J.BRES - J.B FRAGET - A.FINOTTO - Y.VILLARET - I.DE MALEFETTE - C.ARMAND - K.ARNAUD NICOLAS - C.OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL B.BRIGNONE - D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur GENOVESE Procuration à Monsieur FILIPPI
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur RICART
Madame DECARY Procuration à Monsieur BAUTZMANN

Monsieur JURADO a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°04

**BUDGET PRIMITIF
BUDGET ZONE D'ACTIVITE CHATEAU BLANC 2015**

Le Budget primitif 2015 Zone d'Activité de Château Blanc s'équilibre en recettes et dépenses ainsi que suit. Il est précisé que ce budget est établi selon une comptabilité de stock, et que les acquisitions foncières et travaux sont budgétisés et comptabilisés en section de fonctionnement, puis basculés en stocks en section d'investissement. Ceci explique le volume des inscriptions budgétaires au chapitre 011.
Les acquisitions foncières sont en cours auprès des ASF et de RFF. Les études d'impact environnemental préalables à toute autre action sont conduites depuis le printemps 2014.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
chap 011	charges à caractère général	495 000,00	
chap 012	charges de personnel et frais assimilés	25 346,00	
chap 66	charges financières	14 654,00	
chap 043	opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	15 000,00	
chap 042	opérations d'ordre entre sections		535 000,00
chap 043	opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		15 000,00
TOTAL SECTION		550 000,00	550 000,00

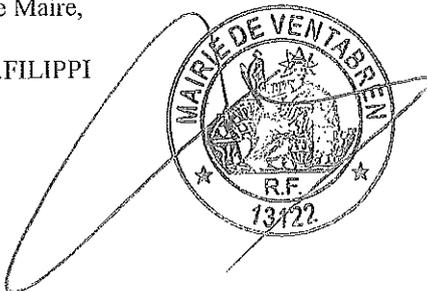
SECTION D'INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
chap 16	emprunts et dettes assimilées	30 000,00	
chap 040	opérations d'ordre entre sections	535 000,00	
chap 16	emprunts et dettes assimilées		565 000,00
	restes à réaliser 2013 Dépenses et Recettes	0,00	0,00
TOTAL SECTION		565 000,00	565 000,00

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à l'unanimité des voix.

Le Maire,

C.FILIPPI

Transmis à la Sous-Préfecture le
Exécutoire le



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille quinze, le onze février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Claude FILIPPI, Maire.

Présents :

C.OSKANIAN - M.BAUTZMANN - C.GASQUEZ - J.RICART - C.ESQUEMBRE - L.GILMAN - S.JEANNOT- P.JURADO - J.BRES - J.B FRAGET - A.FINOTTO - Y.VILLARET - I.DE MALEFETTE - C.ARMAND - K.ARNAUD NICOLAS - C.OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL B.BRIGNONE - D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur GENOVESE Procuration à Monsieur FILIPPI
Monsieur BOUBETRA..... Procuration à Monsieur RICART
Madame DECARY Procuration à Monsieur BAUTZMANN

Monsieur JURADO a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°05

**FISCALITE 2015
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Malgré la baisse des recettes, la commune a choisi de diminuer ses dépenses de fonctionnement. En conséquence il est proposé Conseil de maintenir les taux des trois taxes directes détaillées ci-dessous, inchangées depuis 2011 :

Impôts	Taux 2014	Taux 2015	Bases fiscales (notifiées 2014)	Produit estimé
Taxe habitation	14,22 %	14,22 %	11 179 478	1 589 722
Taxe foncière bâti	20,66 %	20,66 %	6 614 700	1 366 597
Taxe foncière non bâti	45,50 %	45,50 %	60 669	27 604
				2 983 923

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à l'unanimité des voix.

Le Maire,

C.FILIPPI

Transmis à la Sous-Préfecture le
Exécutoire le



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille quinze, le onze février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Monsieur **Claude FILIPPI, Maire.**

Présents :

C.OSKANIAN - M.BAUTZMANN - C.GASQUEZ - J.RICART - C.ESQUEMBRE - L.GILMAN - S.JEANNOT- P.JURADO - J.BRES - J.B FRAGET - A.FINOTTO - Y.VILLARET - I.DE MALEFETTE - C.ARMAND - K.ARNAUD NICOLAS - C.OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL B.BRIGNONE - D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur GENOVESE Procuration à Monsieur FILIPPI
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur RICART
Madame DECARY Procuration à Monsieur BAUTZMANN

Monsieur JURADO a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°06

**DEMANDE DE SUBVENTION
CREATION D'UN CABINET MEDICAL DE PROXIMITE**

Monsieur le maire expose le nombre insuffisant de médecins sur la commune relayé régulièrement par les administrés. Afin de répondre à ces sollicitations, un projet de cabinet médical de proximité, situé à Maralouine a été élaboré en partenariat avec un investisseur privé. Les travaux prévus consistent en des aménagements intérieurs d'un local professionnel de 80 m², qui sera loué à des professions médicales.

Cette opération permettra l'installation d'un médecin supplémentaire sur la commune.

Le plan de financement est décrit ci-dessous. La participation communale sera amortie sur 7 ans sur le montant des loyers versés par les locataires.

Plan de financement travaux

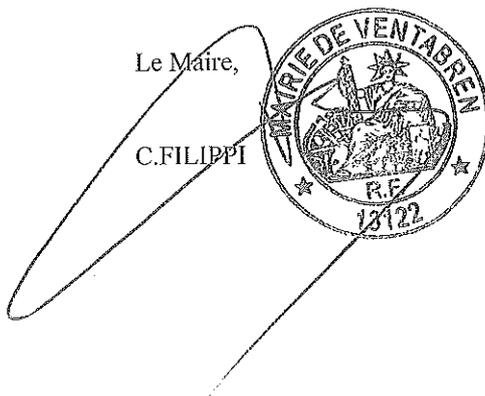
MONTANT TRAVAUX	30 000,00	
PARTICIPATION PROPRIETAIRE		3 144,00
Communauté du Pays d'Aix		10 428,00
participation communale		10 428,00
TVA		6 000,00
	30 000,00	30 000,00

Pour : 21 Contre : 0 Absentions : 6 (Hérubel, Brignone, Esterni, Philippe, Nicolas, Antoni)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à la majorité des voix.

Le Maire,

C.FILIPPI



Transmis à la Sous-Préfecture le
Exécutoire le

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille quinze, le onze février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Monsieur **Claude FILIPPI, Maire**.

Présents :

C.OSKANIAN - M.BAUTZMANN - C.GASQUEZ - J.RICART - C.ESQUEMBRE - L.GILMAN - S.JEANNOT- P.JURADO - J.BRES - J.B FRAGET - A.FINOTTO - Y.VILLARET - I.DE MALEFETTE - C.ARMAND - K.ARNAUD NICOLAS - C.OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL B.BRIGNONE - D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur GENOVESE Procuration à Monsieur FILIPPI
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur RICART
Madame DECARY Procuration à Monsieur BAUTZMANN

Monsieur JURADO a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°07

**DEMANDE DE SUBVENTION
AMENAGEMENT URBAIN ET VOIRIE COMMUNALE PROGRAMME 2015**

La commune de Ventabren souhaite engager trois importantes opérations d'aménagement urbain et de sécurisation de la voirie communale.

Il s'agit des opérations suivantes :

- Aménagement du plateau – accès salle sainte victoire, création d'un parking en accessibilité PMR et d'une borne foraine.
- Création d'un WC public sur l'espace public ainsi créé.
- Sécurisation de la falaise et du parking des Brès.

Ces travaux s'imposent afin de tenir compte des impératifs de sécurité, mais aussi de la hausse continue de la fréquentation du public sur le plateau sportif.

Ils tiennent compte des exigences d'accessibilité PMR des équipements collectifs municipaux.

Ces actions sont éligibles aux fonds de concours de la Communauté du Pays d'Aix, ainsi qu'au dispositif Fonds Départemental d'Aménagement Local (FDAL). Elles seront budgétisées dès lors que le financement définitif en sera obtenu.

Travaux		
Sécurisation parking et falaise des Brès - centre village château de la Reine Jeanne	218 700,00 €	
Aménagement des abords salle Sainte victoire : parking, accessibilité voirie et places PMR accès voie communale	250 000,00 €	
WC Public espace public Salle Ste Victoire	35 500,00 €	
divers et imprévus	5 800,00 €	
TOTAL DEPENSES HT	510 000,00 €	
TOTAL DEPENSES TTC	609 960,00 €	
		<i>en %</i>
CPA	153 000,00 €	30%
Conseil Général - dispositif FDAL	204 000,00 €	40%
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	153 000,00 €	30%
TOTAL RECETTES	510 000,00 €	100%

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve les demandes de subvention et charge Monsieur le Maire de procéder aux demandes auprès du Conseil Général et auprès de la Communauté du Pays d'Aix.

Le Maire,

C. FILIPPI



*Transmis à la Sous-Préfecture le
Exécutoire le*

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille quinze, le onze février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Claude FILIPPI, Maire.

Présents :

C.OSKANIAN - M.BAUTZMANN - C.GASQUEZ - J.RICART - C.ESQUEMBRE - L.GILMAN - S.JEANNOT- P.JURADO - J.BRES - J.B FRAGET - A.FINOTTO - Y.VILLARET - I.DE MALEFETTE - C.ARMAND - K.ARNAUD NICOLAS - C.OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL B.BRIGNONE - D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur GENOVESE..... Procuration à Monsieur FILIPPI
Monsieur BOUBETRA..... Procuration à Monsieur RICART
Madame DECARY Procuration à Monsieur BAUTZMANN

Monsieur JURADO a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°08

**RENOVATION ET MISE AUX NORMES DU GROUPE SCOLAIRE
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Depuis plusieurs années, le groupe scolaire fait l'objet rénovations engageant la réhabilitation complète du bâtiment et la mise en conformité vis-à-vis des objectifs assignés par le législateur en matière d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP). Les priorités qui ont été soulevées par les usagers (enseignants, élèves et parents d'élèves) ont été prises en compte, notamment en ce qui concerne la configuration des sanitaires de la maternelle et l'isolation de la salle du primaire.

Le programme des travaux est décrit ci-dessous dans le plan de financement.

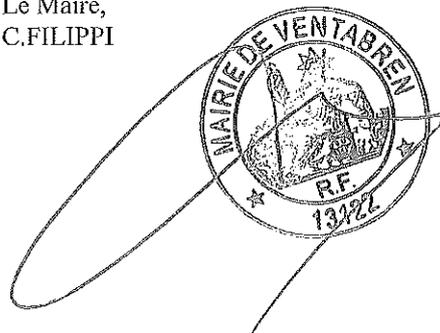
Mise aux normes PMR ensemble des sanitaires Maternelles	128 179,00 €	
Mises aux normes des accès PMR	64 474,00 €	
Isolation thermique, faux plafonds, éclairage peinture primaire salle 1	4 500,00 €	
Etudes AVP PRO	7 680,00 €	
Mission coordination SSI	3 500,00 €	
TOTAL DEPENSES HT	208 333,00 €	
TOTAL DEPENSES TTC	249 999,60 €	
		<i>en %</i>
Conseil Général (FDAL)	83 333,20 €	40%
CPA accessibilité	58 749,90 €	28%
ETAT - Réserve parlementaire	7 500,00 €	4%
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	58 749,90 €	28%
TOTAL RECETTES	208 333,00 €	100%

Monsieur le Maire précise suite à la demande de madame Philippe que la commune établira un agenda de mise en accessibilité pour obtenir l'étalement sur plusieurs années de la mise en accessibilité de l'ensemble de ses ERP.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide la demande de subventions et charge Monsieur le Maire de procéder aux demandes auprès de l'Etat, au titre de la Réserve Parlementaire, auprès du Conseil Général et auprès de la Communauté du Pays d'Aix, au taux maximum.

Le Maire,
C.FILIPPI

Transmis à la Sous-Préfecture le
Exécutoire le



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN

L'an deux mille quinze, le onze février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Monsieur **Claude FILIPPI, Maire**.

Présents :

C.OSKANIAN - M.BAUTZMANN - C.GASQUEZ - J.RICART - C.ESQUEMBRE - L.GILMAN - S.JEANNOT- P.JURADO - J.BRES - J.B FRAGET - A.FINOTTO - Y.VILLARET - I.DE MALEFETTE - C.ARMAND - K.ARNAUD NICOLAS - C.OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL B.BRIGNONE - D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur GENOVESE. Procuration à Monsieur FILIPPI
Monsieur BOUBETRA..... Procuration à Monsieur RICART
Madame DECARY Procuration à Monsieur BAUTZMANN

Monsieur JURADO a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°09

CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ADAPTATION DU RESEAU ELECTRIQUE « Collet de Bourret »

Monsieur Marc BAUTZMANN expose à l'assemblée que Madame MONTANDON Martine souhaite réaliser sur les parcelles AS 180 un lot constructible. La viabilisation de ce lot nécessite une extension de réseau pour sa desserte en électricité.

Madame MONTANDON accepte de verser la part du coût du réseau appelé à desservir son lot à bâtir. Cette opération sera réalisée dans le cadre d'une convention de participation pour le financement des travaux d'adaptation du réseau électrique communal entre la commune et Madame MONTANDON.

Vu l'exposé des motifs,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la nécessité pour la commune de réaliser les travaux d'extension du réseau électrique du secteur « Collet BOURRET »,

Considérant que les travaux d'extension du réseau électrique, secteur « Collet BOURRET » permettront de desservir la parcelle de Madame MONTANDON,

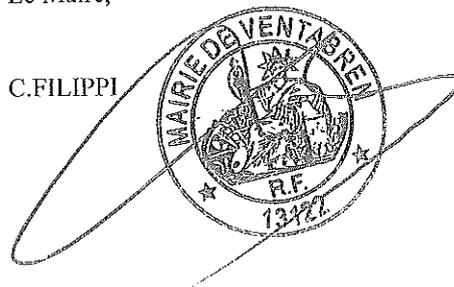
Considérant que le projet de Madame MONTANDON consiste à viabiliser un lot détaché de la parcelle AS 180,

Vu l'accord de Madame MONTANDON Martine,

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'engager la réalisation des travaux d'adaptation du réseau électrique secteur « Collet Bourret » dont le coût total estimé s'élève à 4 445,52 Euros TTC, et de fixer à 4 445,52 Euros TTC, le coût des travaux mis à la charge de Madame MONTANDON Martine, ayant pour projet la réalisation d'un lot constructible parcelle AS 180 ; et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation pour le financement des travaux avec Madame MONTANDON Martine et tous les documents liés à cette opération.

Le Maire,

C.FILIPPI



Transmis à la Sous-Préfecture le
Exécutoire le

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille quinze, le onze février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Monsieur **Claude FILIPPI, Maire**.

Présents :

C.OSKANIAN - M.BAUTZMANN - C.GASQUEZ - J.RICART - C.ESQUEMBRE - L.GILMAN - S.JEANNOT- P.JURADO - J.BRES - J.B FRAGET - A.FINOTTO - Y.VILLARET - I.DE MALEFETTE - C.ARMAND - K.ARNAUD NICOLAS - C.OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL B.BRIGNONE - D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur GENOVESE Procuration à Monsieur FILIPPI
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur RICART
Madame DECARY Procuration à Monsieur BAUTZMANN

Monsieur JURADO a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°10**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire expose la nécessité de diminuer l'enveloppe globale allouée au monde associatif en 2015, en raison de la diminution des ressources communales. Un petit effort a été demandé à toutes les associations. Malgré cela, l'engagement de la commune en faveur du secteur associatif reste très fort.

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION ATTRIBUEE
Aide Petite Enfance "les Farfadets"	160 000 €
Amicale des Anciens Combattants	1 300 €
Amicale des Corses de Ventabren	600 €
Amis du festival "courts dans le vent"	900 €
Association Sportive Collège Roquepertuse	300 €
Archers de la Reine Jeanne	1 300 €
Art Club Provence	1 300 €
ACPV Association Culturelle Provençale Ventabren	1 000 €
ASV Association Sportive Ventabren	43 000 €
Ateliers Multi'Arts	300 €
Boule Ventée	1 100 €
CASPM	7 000 €
Caquetants	1 800 €
Colline de Ventabren	700 €
Coopérative scolaire Ecole Maternelle	4 000 €
Coopérative scolaire Ecole Primaire	6 000 €
Diablotins de Ventabren	1 000 €
Ecole de Musique	67 800 €
FCPE Ventabren	1 000 €
Foyer Rural	4 000 €
FOV	8 000 €
MAM	6 000 €
PEEP	1 000 €
Société de Chasse	3 500 €
Ventabren Accueille	1 200 €

Ventabren Jogging Aventure	1 500 €
Ventalili	500 €
Yoseikan Ventabren	2 500 €
Les 1000 Décibels	200 €
TOTAL	328 800,00 €

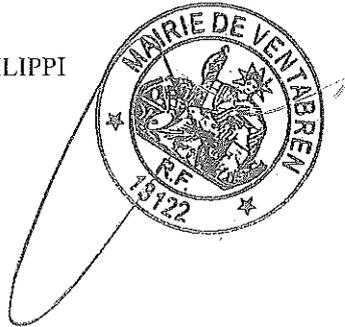
Le Conseil Municipal échange sur les critères de modulation des subventions versées aux associations, et prend note de la nécessité de tenir compte des avoirs et liquidités dont disposent souvent les associations.

Le montant total de cette première répartition s'élève à 328 800 euros. Les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif ouverts pour un montant total de 330 000 euros.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte le tableau d'attribution des subventions 2015 présenté ci-dessus.

Le Maire,

C.FILIPPI



*Transmis à la Sous-Préfecture le
Exécutoire le*

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN

L'an deux mille quinze, le onze février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Monsieur **Claude FILIPPI, Maire**.

Présents :

C.OSKANIAN - M.BAUTZMANN - C.GASQUEZ - J.RICART - C.ESQUEMBRE - L.GILMAN - S.JEANNOT- P.JURADO - J.BRES - J.B FRAGET - A.FINOTTO - Y.VILLARET - I.DE MALEFETTE - C.ARMAND - K.ARNAUD NICOLAS - C.OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL B.BRIGNONE - D.PHILIPPE - F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur GENOVESE Procuration à Monsieur FILIPPI
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur RICART
Madame DECARY Procuration à Monsieur BAUTZMANN

Monsieur JURADO a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°11

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Ventabren avait, par délibération en date du 11 décembre 2013, chargé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches du Rhône de procéder dans le cadre d'un groupement de commande, à la renégociation du contrat d'assurance « risques statutaires » garantissant les risques financiers encourus l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service. Au terme de la consultation conduite par le CDG 13 pour les communes adhérentes du groupement, l'assureur CNP assurance a été retenu.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relatif aux contrats d'assurances souscrits par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

A l'unanimité le Conseil Municipal :

ARTICLE 1

Accepte la proposition de l'assureur **CNP Assurances** selon les modalités suivantes :

Durée du contrat : **échéance au 31 décembre 2018, avec une prise d'effet au 15 février 2015**

Régime du contrat : **capitalisation**

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 4 mois.

Liste des risques garantis, franchises et taux applicables :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

- Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt : 2,28 %
- Accident du travail et maladie professionnelle : 1,50%
- Congé longue maladie et congé longue durée : 1,56 %
- Maternité : 0,39 %
- Décès : 0,18 %

ARTICLE 2

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent. Et de faire appliquer les conditions tarifaires au *pro rata temporis* pour ce qui concerne l'année 2015.

Le Maire,
C.FILIPPI

Transmis à la Sous-Préfecture le
Exécutoire le



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille quinze, le onze février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Claude FILIPPI, Maire.

Présents :

C.OSKANIAN - M.BAUTZMANN - C.GASQUEZ - J.RICART - C.ESQUEMBRE - L.GILMAN - S.JEANNOT- P.JURADO - J.BRES - J.B FRAGET - A.FINOTTO - Y.VILLARET - I.DE MALEFETTE - C.ARMAND - K.ARNAUD NICOLAS - C.OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL B.BRIGNONE - D.PHILIPPE - F.NICOLAS -- V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Monsieur GENOVESE Procuration à Monsieur FILIPPI
Monsieur BOUBETRA Procuration à Monsieur RICART
Madame DECARY Procuration à Monsieur BAUTZMANN

Monsieur JURADO a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°12

**DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT
LE RECRUTEMENT D'AGENTS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS**

Comme cela est le cas tous les ans le Conseil Municipal fixe l'enveloppe des effectifs occasionnels et saisonniers nécessaires, et selon les besoins évalués par les services, et autorise le Maire à procéder aux recrutements.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3,

Vu la délibération portant actualisation du tableau des effectifs,

Considérant que le centre de loisirs doit faire face à un accroissement d'activité durant les vacances de juillet,

Considérant la nécessité de pouvoir pourvoir à des remplacements ponctuels du personnel technique durant la période estivale.

Le nombre d'emplois occasionnels ou saisonniers nécessaire au bon fonctionnement des services est le suivant :

Filière animation :

3 emplois d'adjoint d'animation de 2° classe occasionnel à temps complet d'une durée maximum de 3 mois renouvelable 1 fois.

Filière technique :

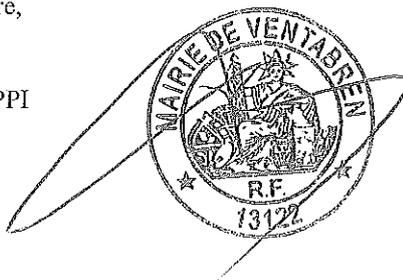
3 emplois d'adjoint technique de 2° classe occasionnel à temps complet d'une durée maximum de 3 mois renouvelable 1 fois.

La rémunération de ces agents sera prévue au budget 2015 et sera fixée en fonction des missions exercées et des grades correspondant aux cadres d'emploi de la filière concernée.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de créer ces postes et d'autoriser le Maire à recruter les agents dans le respect des dispositions générales de la Fonction Publique Territoriale.

Le Maire,

C.FILIPPI



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENTABREN**

L'an deux mille quinze, le vingt deux avril à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Monsieur **Claude FILIPPI, Maire**.

Présents :

M.BAUTZMANN - C.GASQUEZ - J.RICART - S.JEANNOT- P.JURADO - J.BRES - J.B FRAGET
- A.FINOTTO - J.GENOVESE – A. BOUBETRA - Y.VILLARET - C.ARMAND - K.ARNAUD
NICOLAS - C.OLIVETTI - L.DERBAY - B.HERUBEL - B.BRIGNONE - D.PHILIPPE -
F.NICOLAS - V.ESTERNI - G.ANTONI

Pouvoirs :

Mme OSKANIAN Procuration à Monsieur FILIPPI
Mme ESQUEMBRE Procuration à Monsieur BAUTZMANN
Mr GILMAN Procuration à Monsieur RICART
Mme DECARY Procuration à Madame JEANNOT
Mme DE MALEFETTE Procuration à Madame GASQUEZ

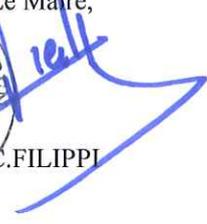
Mr BOUBETRA a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°13

A L'UNANIMITE, Le Conseil Municipal décide d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal dont le texte est joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits à l'unanimité.

Fait à Ventabren, le 22 Avril 2015

Le Maire,

C.FILIPPI



The seal of the Municipality of Ventabren is circular. It features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE VENTABREN' at the top and '18122' at the bottom. The words 'RÉGULIÈREMENT' and 'PROCURATION' are also visible within the seal's border.

Transmis à la Sous-Préfecture le 29/04/2015
Exécutoire le